

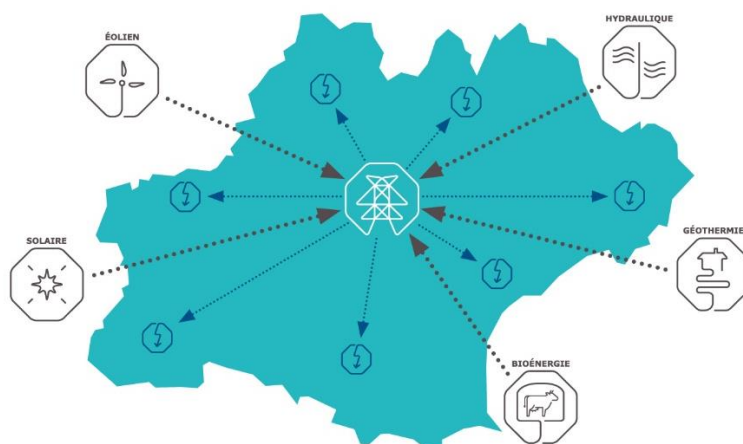


Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) Occitanie

Concertation préalable du public Réunion d'ouverture

8 avril 2021

Compte-rendu



Contexte de la réunion

Date : 8 avril 2021

Horaire : 18h00

Nombre de participants : 50 personnes

En raison du contexte sanitaire, la réunion a pris la forme d'une rencontre numérique. Le public pouvait assister aux présentations et poser ses questions par l'intermédiaire d'une application de visioconférence. En introduction, l'animateur Jean VEYRAT a précisé au public les conditions de participation de la réunion à distance.

Les intervenants

- Erik PHARABOD
Délégué RTE Sud-Ouest
- Emmanuelle ROMANELLO
Pilote du S3REnR Occitanie
- Quentin LEGENDRE
Responsable des études techniques du S3REnR Occitanie (ex Midi-Pyrénées)
- Pierre-Fabrice SIROT
Responsable des études techniques du S3REnR Occitanie (ex Languedoc-Roussillon)



Introduction de la réunion

Erik PHARABOD remercie les participants pour leur présence. Il présente le rôle de RTE : acheminer l'électricité des zones de production vers les zones de consommation et veiller à l'équilibre entre production et consommation. L'objet de la réunion d'ouverture est d'aborder les réseaux de transport et de distribution d'électricité sous l'angle de leur adaptation au développement des énergies renouvelables.

Le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) Occitanie s'inscrit dans un contexte de transition énergétique. Dans le domaine de l'électricité, cette transition s'appuie notamment sur le développement des énergies renouvelables.

Plusieurs documents encadrent la transition énergétique en France : la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) à l'échelle nationale et les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) au niveau des régions.

Aujourd'hui, la capacité de production d'électricité renouvelable atteint 9,4 GW (gigawatts) en Occitanie, auxquels il faut ajouter 2,1 GW en cours de raccordement. Depuis une dizaine d'années, l'éolien, le solaire, et dans une moindre mesure la biomasse et l'hydraulique, se sont développés. Pour répondre aux ambitions régionales à l'horizon 2030, le développement des énergies renouvelables devra se poursuivre, tout en limitant ses impacts environnementaux et économiques.

Les gestionnaires de réseaux et les distributeurs ont élaboré le projet de S3REnR Occitanie. Ce schéma a pour fil conducteur le volume de capacité d'accueil à développer sur le réseau. Le préfet de région a fixé en octobre 2020 un volume de 6,8 GW de capacité d'accueil à créer sur le réseau, à partir d'hypothèses qui seront présentées au cours de la réunion.



Partie 1 : Les origines du S3REnR Occitanie

Présentation

Emmanuelle ROMANELLO présente les objectifs du S3REnR : il permet de rationaliser le développement du réseau pour accueillir les énergies renouvelables et mutualiser les coûts de raccordement. Le S3REnR est un outil de planification du développement du réseau électrique.

Aujourd'hui, les schémas existants en ex-Midi-Pyrénées et en ex-Languedoc-Roussillon sont respectivement saturés à 75 % et 58 %, quand la loi impose une révision lorsque les deux tiers des capacités allouées ont été atteints. Le réseau est aussi localement saturé sur certains territoires de l'ex-Languedoc-Roussillon et de l'ex-Midi-Pyrénées. Au vu de cette situation, le préfet de région a demandé la révision du S3REnR à l'échelle de la région Occitanie.

Échanges avec le public

Question du public : « Le réseau est donc un maillon essentiel, il convient qu'il soit dimensionné en fonction des capacités de production prévisibles. Comment avez-vous pris en compte cela dans votre projet ? »

Pierre-Fabrice SIROT explique que RTE a pris en compte les gisements des projets d'énergies renouvelables déclarés par les producteurs et les ambitions des territoires en la matière. RTE les a utilisés pour localiser les aménagements nécessaires sur le réseau, en fonction du volume régional fixé par le préfet.

Question du public : « Il a été évoqué REPOS 2050, volet énergie du SRADDET, mais sommes-nous suffisamment conscients du fait que ce dernier n'a toujours pas été publié, et pour cause puisqu'il n'a pas fait l'objet d'une enquête publique et n'a pas non plus été approuvé par un vote définitif. C'est une particularité que partage l'Occitanie avec les Pays de la Loire. »

Eric PHARABOD rappelle que le volume de capacité à mettre à disposition doit être basé sur des perspectives portées par l'ensemble des pouvoirs publics, et pas seulement par la région. Ce sont les ambitions de l'État et de la région Occitanie en matière d'éolien et de solaire qui convergent vers la capacité de 6,8 GW fixée par le préfet.

Partie 2 : L'élaboration du S3REnR Occitanie

Présentation

Quentin LEGENDRE présente l'élaboration du S3REnR Occitanie, en quatre étapes. Aujourd'hui, le schéma est dans la troisième étape, celle de la consultation et de la concertation sur la base du projet établi. Après cela, l'Autorité Environnementale devra rendre un avis sur le projet de schéma et son évaluation environnementale, puis les modalités de financement devront être approuvées par le Préfet.

Pierre-Fabrice SIROT détaille la localisation des travaux prévus dans le S3REnR et les capacités disponibles sur le réseau à l'issue de ces travaux. Ces travaux représentent un peu plus de 630 millions d'euros d'investissements, dont une partie est financée par les gestionnaires de réseaux et l'autre partie par les producteurs d'énergie renouvelable, mutualisée à travers une quote-part régionale que RTE propose de fixer à 62 600 €/MW.



Échanges avec le public

Question du public : suite à la réponse de Erik PHARABOD concernant la question portant sur REPOS 2050, l'interlocuteur précise son propos : « (1) sur le SRADDET : des propositions alternatives chiffrées ont été émises par le milieu associatif, de sorte que formellement REPOS demeure susceptible de faire l'objet de modifications significatives ; (2) sur la PPE : celle-ci n'est pas déclinée dans les territoires, du moins pas à ce stade, et rien n'indique qu'une répartition se ferait de manière proportionnelle, compte tenu des sensibilités environnementales fortes de l'Occitanie. »

Erik PHARABOD souligne que la programmation pluriannuelle de l'énergie assure une dynamique de croissance des énergies renouvelables. Quant au SRADDET, la trajectoire « Région à Energie Positive » (REPOS) est la meilleure estimation disponible pour présenter une enveloppe des besoins du réseau. Néanmoins, le S3REnR peut évoluer et il s'adaptera aux éventuels ajustements des objectifs.

Question du public : « Si j'ai bien intégré les éléments de la carte et les travaux prévus, il n'y aura que très peu de possibilités d'accueil supplémentaires sur le département du LOT. »

Quentin LEGENDRE rappelle que ce ne sont pas les gestionnaires de réseau électrique qui définissent le gisement. Les capacités proposées dans le Lot répondent à des potentiels d'énergies renouvelables. Si les projets qui s'installaient venaient à dépasser ces capacités d'accueil, il existe des mécanismes pour adapter le S3REnR, tel que le transfert de capacités réservées entre départements.

Question du public : « Le dossier "évaluation environnementale du S3REnR" est-il accessible, et si oui en quel lieu ? »

Emmanuelle ROMANELLO précise que le dossier n'est pas encore accessible puisqu'il est en cours d'élaboration, et sera ensuite soumis à l'autorité environnementale. Néanmoins, il existe un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement qui est disponible sur le site de la concertation.

Un participant demande si les cartes qui ont été présentées sont accessibles. Une autre personne fait état d'un manque de lisibilité de la carte et écrit : « est-il possible pour la phase qui va venir à compter de ce soir jusqu'au 20 mai de disposer d'une carte en format plus large ? »

Quentin LEGENDRE confirme que ces cartes sont présentes dans le projet de schéma. Il est possible de les télécharger en allant sur le site internet de la concertation. Il ajoute qu'une carte interactive est aussi accessible. En zoomant sur cette carte, on peut identifier localement les ouvrages. Pour avoir une vision régionale, il est préférable de se référer aux cartes du projet ou à la version PDF disponible en téléchargement.

Question du public : « Est-ce que le S3REnR a pris en compte l'hypothèse des 2 projets éoliens en mer flottants de 250 MW chacun en Méditerranée, à attribuer en 2022 (débat public en cours) ? »

Pierre-Fabrice SIROT explique que ces projets ne sont pas intégrés dans le S3REnR, car le code de l'énergie limite son périmètre aux énergies renouvelables terrestres. Néanmoins, RTE a veillé à la compatibilité des projets terrestres et *offshore* dans le réseau.

Dans le projet de S3REnR, on intègre le fait que des mutualisations soient possibles. Ainsi, quand on recherchera des terrains où installer des postes, ces terrains devront être



suffisamment grands pour prévoir des raccordements de fermes éoliennes en mer. En revanche, les modalités de financements sont différentes.

Question du public : « Il ne va y avoir qu'une seule quote-part ? » et un autre participant ajoute « : La quote-part de 62,6 k€/MW est-elle réaliste, notamment pour les projets pour lesquels la distance de raccordement est élevée ? »

Pierre-Fabrice SIROT explique qu'il n'y a qu'une seule quote-part régionale pour répondre au principe de mutualisation du S3REnR. La quote-part est la même quelle que soit la filière (solaire, éolien, biomasse...) du projet et le réseau sur lequel il se raccorde. Néanmoins, les projets de moins de 250 KW en sont exemptés.

La quote-part d'Occitanie est un peu inférieure à celle qui est en vigueur en Midi-Pyrénées et un peu plus élevée que celle du Languedoc-Roussillon. Cette quote-part est aussi cohérente avec les autres schémas qui sont en cours de révision : celle de Nouvelle-Aquitaine est un peu plus élevée, et celles de Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'Auvergne-Rhône-Alpes sont du même ordre de grandeur.

Question du public : « Il a été dit que les projets de réseau seraient réalisés seulement quand les projets de production arriveront. Il existe cependant des contre-exemples en Aveyron : Saint-Victor-et-Melviu et des transformateurs de moyenne capacité. A Saint-Victor-et-Melviu, il a été démontré lors d'une réunion en présence du sous-préfet que le transformateur a été lancé sur la base de prévisions gonflées par les producteurs et donc incertaines.

Quentin LEGENDRE confirme qu'un poste 400 000 volts / 225 000 volts est actuellement en construction. Il était prévu avant les S3REnR actuellement en vigueur. Ce poste reposait sur des hypothèses qui ont fait l'objet de réactualisations au cours de la période d'instruction. Les besoins ont été confirmés et ce poste est nécessaire au développement des énergies renouvelables en Occitanie et dans les régions limitrophes.

Question du public : « Comment peut-on avoir accès à la carte des capacités disponibles par postes et par territoire ? »

Pierre-Fabrice SIROT rappelle qu'une carte interactive accessible depuis le site de la concertation présente ces éléments.

Question du public : « Le LOT est mal équipé en termes de ligne HTB (réseau opéré par RTE), l'ancienne ligne 63 kV SNCF qui le traverse est quasiment en limite de transit et ne donne pas une bonne qualité de tension avec une puissance de court-circuit faible. Pourquoi n'est-il pas prévu de créer des lignes 220 kV ou de renforcer les lignes existantes ?

Quentin LEGENDRE répond que les solutions proposées dans le S3REnR, notamment dans le Lot, avec les renforcements de certains postes électriques et le déploiement de nombreuses solutions numériques, permettront d'améliorer la situation tout en accueillant plus de production d'énergie renouvelable. Par rapport aux indicateurs utilisés dans les études, RTE ne voit pas à l'heure actuelle de problématique d'accueil des potentiels d'énergie renouvelable identifiés dans le Lot. La qualité d'alimentation dans le Lot n'en sera pas dégradée.

Question du public : « Vous dites avoir pris en compte l'aspect environnemental très tôt dans la démarche. Qu'en est-il de l'impact sur l'agriculture ? »

Emmanuelle ROMANELLO explique que l'évaluation environnementale du schéma porte sur une démarche globale qui vise à identifier les enjeux les plus forts et à s'assurer que le schéma ne rentre pas en contradiction avec eux. Un des enjeux forts concerne la préservation des sols, et par extension, les espaces agricoles, forestiers et naturels qui



doivent être préservés de l'artificialisation. L'évaluation environnementale décrira l'état initial de ces enjeux et les effets potentiels du schéma.

Question du public : « Ce sont des producteurs d'énergie, des intérêts privés, qui vont financer à plus de 60 % ces nouvelles infrastructures électriques, ce projet S3REnR est donc un projet majoritairement financé par des fonds privés ? »

Erik PHARABOD rappelle que le S3REnR met en évidence les ouvrages qu'il est nécessaire de construire pour raccorder les producteurs d'énergie renouvelable. Dans le réseau électrique, il y a le réseau général qui sert à tout le monde, et il est donc financé par tous et toutes au travers de la facture d'électricité. Néanmoins, tout producteur qui veut se connecter au réseau doit assumer les frais de construction des ouvrages qui lui permettent de s'y connecter. Avant la mise en place des S3REnR, c'était à la charge de chacun des producteurs, pour chacun de ses ouvrages. Le but du S3REnR est de mutualiser ces besoins sur l'ensemble des producteurs. Pour ce besoin spécifique de raccordement des énergies renouvelables, les producteurs en Occitanie paieront la même quote-part, sans que cela ne change le principe du financement du réseau.

Partie 3 : Comment s'informer et participer ?

Présentation

Emmanuelle ROMANELLO décrit la concertation organisée à l'initiative de RTE. Elle est l'occasion de présenter les projets envisagés, et surtout, de recueillir les attentes du public. Elle détaille les modalités de participation (par voie postale, contribution en ligne, rencontre téléphonique avec RTE). À l'issue de cette concertation, un bilan sera réalisé et en parallèle, un rapport d'évaluation environnementale sera soumis à l'avis de l'autorité environnementale et à la consultation du public en 2022. Entre temps, le schéma pourra être réajusté.

Le site internet de la concertation est www.raccordement-enr-occitanie.fr.

Échanges avec le public

Question du public : « Dans la déclaration d'intention modificative, il était question d'un droit d'initiative citoyenne : le délai de 4 mois est-il passé ? »

Emmanuelle ROMANELLO répond que le public a bien la possibilité de saisir l'État pour qu'une concertation puisse être organisée sous l'égide d'un garant. Cette saisine doit intervenir dans un délai de 4 mois à partir du moment où RTE publie une déclaration d'intention. Une première déclaration est parue en novembre 2020. Puis, la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) a été votée et le délai est passé à 2 mois. RTE a alors réalisé une déclaration modificative le 14 décembre 2020 et à partir de ce moment, le public a eu la possibilité de saisir l'État pour faire une concertation avec garants jusqu'à mi-mars. Il n'y a pas eu de saisine de l'État.

Question du public : « en page 2 du courrier du Préfet de Région, il apparaît deux demandes fortes de sa part, auxquelles je le sais sensible et qui ont du sens : "respecter les enjeux environnementaux" et "respecter les choix politiques des territoires". Pour cette dernière, de quels territoires s'agit-il : le département ? Des ECPI ? Autres ? »

Emmanuelle ROMANELLO indique que le respect des enjeux environnementaux est pris en compte dans l'établissement du schéma, lui-même soumis à une évaluation environnementale. Dans sa méthodologie de construction d'un S3REnR, RTE a également



tenu compte des politiques locales et des volontés territoriales d'engagement dans la transition énergétique.

Question du public : « Nous voyons se développer dans l'Aude (Minervois Corbières par exemple) de nombreux projets de production d'énergie renouvelable géants, dont plusieurs projets de 100 hectares de photovoltaïque sur des terres agricoles et naturelles qui sont souvent la propriété de viticulteurs pour qui il est devenu plus rentable d'installer ces infrastructures que de continuer sur de l'agriculture. Dans les Pyrénées-Orientales, les producteurs d'énergie renouvelable rachètent désormais des parcelles agricoles à cet effet et font s'envoler les prix, privant des petits agriculteurs de l'accès à ces terres, sans parler des conflits d'intérêts possibles impliquant les élus locaux. Ce développement ambitieux des énergies renouvelables en Occitanie dispose-t-il d'une charte de déontologie ambitieuse et protectrice de ces espaces à protéger ? »

Pierre-Fabrice SIROT rappelle que le S3REnR n'est pas un schéma d'autorisation des projets de production. Il prévoit des capacités de raccordement. Il n'y a pas de charte de déontologie des projets. Les porteurs de projet ou les collectivités qui les développent doivent les soumettre aux services de l'État. C'est à ce niveau-là qu'il y a des critères à respecter pour que les projets soient autorisés.

Question du public : « Existe-t-il un registre recensant les 150 acteurs rencontrés pour déterminer le besoin en capacité ? »

Quentin LEGENDRE indique qu'il n'y a pas de registre. Il n'est pas prévu de rendre public le nom des acteurs ayant participé aux réunions. En revanche, si ceux-ci désirent le faire, c'est tout à fait possible, notamment en contribuant sur le site internet de la concertation

Question du public : « Quels sont ces producteurs d'énergie renouvelable qui "mutualisent" cet investissement privé, les quotes-parts ? »

Pierre-Fabrice SIROT rappelle que tous les projets de production terrestre d'énergie renouvelable en Occitanie s'inscriront dans le S3REnR à venir et devront payer la quote-part, multipliée par la puissance de leur projet. Pour les projets exemptés par cette quote-part (moins de 250 kW), ce seront les gestionnaires de réseaux qui la financeront.

Clôture de la réunion

Erik PHARABOD rappelle que le but de cette réunion était de partager avec un maximum de parties prenantes et de concitoyens l'analyse faite par RTE des besoins de réseaux pour répondre aux enjeux de développement des énergies renouvelables en Occitanie. La pertinence des questions posées a été appréciée et il est toujours possible de poursuivre le dialogue grâce aux contributions sur le site internet ou en sollicitant des entretiens avec l'équipe.

La réunion prend fin à 19h20

